CC 11 11 2025 Martine Gerber au nom des Vert.e.s

Postulat : Exposition des enfants bellerins aux produits phytosanitaires : que sait-on ?

En préambule, ce postulat revient sur un sujet déposé par les Vert.e.s et porté par la soussignée le 17 septembre 2025 au Conseil communal, sous forme d'interpellation. La réponse orale faite le jour même n'ayant pas été jugée suffisante, les Vert.e.s. reviennent avec un postulat qui vise à obtenir des réponses approfondies.

La situation personnelle d'un municipal ne reflète pas un avis de l'ensemble de la Municipalité, la réponse normative sur les modes de traitement du vignoble ne répond que partiellement aux questions de l'interpellation en particulier sur les effets et risques réels (et non pas théoriques) et sur les possibilités de surveillance, la réponse publiée dans le procès - verbal du Conseil communal ne saurait répondre aux préoccupation de nos citoyen.ne.s.

Je tiens aussi à répéter que ce postulat ne cherche pas à stigmatiser un groupe professionnel, mon propos porte sur la production agricole et la santé, dont nul ne peut nier leurs interactions. **Notre système alimentaire est en pleine évolution, et cette évolution doit prendre en compte la santé de nos enfants.**

S'appuyant sur une étude scientifique conduite par nos voisins valaisans, **Exposition aux Pesticides par l'Air et Santé Respiratoire des Écoliers dans le chablais Valaisan (PARVAL)[1],** le postulat attire votre attention sur un **potentiel problème de santé publique** ainsi que sur un **enjeu de responsabilité collective en termes de production agri-viticole**. Il nous paraît indispensable d'en savoir davantage afin, le cas échéant, de prendre les mesures nécessaires **à temps**, pour **protéger les générations futures des effets nocifs de certains produits phytosanitaires utilisés dans nos cultures.**

Notre **alimentation doit rester saine et de qualité**. Notre **agriculture doit nourrir la population**, et nos modes de production ne peuvent en aucun cas porter atteinte à la santé des enfants ni à celle de notre environnement. Or, l'étude menée dans le Chablais valaisan nous en fait douter. Il vaut mieux prévenir que guérir et considérer ce type de risque dans toute sa complexité, c'est-à-dire d'établir des liens entre production et consommation.

L'actualité lausannoise récente, avec les problèmes sanitaires liés à la pollution des sols à la dioxine et leurs effets néfastes et différés, démontre à quel point il est essentiel d'appliquer le principe de précaution — non seulement pour des raisons de santé publique et environnementale, mais également pour des raisons économiques. Anticiper les risques, c'est éviter demain des coûts humains et financiers considérables et encourager

---

[1] Exposition aux Pesticides par l'Air et Santé Respiratoire des Écoliers en Valais (PARVAL) : Auteurs : Lucienne Zinsstag, Anouk Petitpierre, Aline Berweger, Noémie Pidoux, Christine Dalla Pola, Dr Medea Imboden, PD Dr Christian Schindler, Prof. Nicole Probst Hensch, Prof. Samuel Fuhrimann*

l'adaptation, le cas échéant, de nos outils de production et de mettre en place des mesures novatrices au service du bien commun.

Rappelons que l'étude valaisanne a mis en évidence une hausse significative des affections respiratoires chez les enfants du Chablais, survenue à une période peu propice à ce type de pathologies. Des **traces notables de substances nocives** ont en outre été détectées dans les urines et sur les bracelets des jeunes participants. De tels résultats appellent une vigilance accrue. Elle a été menée dans trois villages de la plaine du Rhône valaisanne, en prenant des mesures à 4 périodes, à savoir, en janvier (moment de « pause » hivernale) puis 3 fois entre avril et juin, moment de la plus grande utilisation de pesticides. Elle a ciblé des enfants d'âge scolaire qui ont porté des bracelets mais chez qui des échantillons d'urine ont aussi été prélevés.

On apprend, entre autres que, sur les 81 pesticides testés, 36 ont été trouvés dans les bracelets des enfants au cours d'au moins une période. Les fongicides représentent les pesticides les plus fréquemment détectés dans les bracelets individuels au total, suivis par les herbicides. Cela a un lien direct avec l'utilisation de ces produits dans ces cultures d'autant que le nombre de pesticides détectés dans les bracelets des enfants est passé de 18 lors de l'évaluation de référence en janvier à 29 au cours de la dernière période en juin. Plus inquiétant encore, certains pesticides, interdits en Suisse depuis quelques années en raison de leur possible atteinte à la santé, ont été retrouvés sur les bracelets.

Les biomarqueurs urinaires de pesticides ont été détectés dans l'urine de tous les enfants au cours d'au moins une évaluation.
Si, comme le souligne l'étude, fort heureusement, les enfants n'ont pas présenté de symptômes respiratoires graves, il n'en reste pas moins que le nombre d'enfant en présentant a passé de 10% à 20% entre la période hivernale (où pourtant les enfants ont habituellement plus d'infections respiratoires banales), et la période de haute pulvérisation de pesticides (où habituellement les enfants sont moins symptomatiques).

Partagé par un bon nombre de citoyen.ne.s de notre commune, ces préoccupations nous invitent à déterminer si la population enfantine bellerine est effectivement exposée à des risques similaires, de savoir si la Municipalité a pris pleinement la mesure de cette problématique et apporter des éclaircissements pour nous éviter de reconduire les lourdes erreurs du passé.

Aussi, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes :

1. Quelle réglementation définit la distance entre des habitations bellerines et les cultures traitées par des produits phytosanitaires, en fonction des différents modes de traitement (sur terre, par air) et des conditions météorologiques ?
2. Quelles sont les autres conditions/restrictions de traitement phytosanitaire sur les cultures ?
3. Comment peut-on s'assurer que les distances et autres conditions soient respectées lors des traitements ?
4. Quels sont les moyens d'information déployés (public ou privé) à la population, s'agissant des traitements et des risques ?
5. Quels sont les moyens à disposition de la Municipalité pour susciter une étude similaire ou complémentaire à celle faite en Valais pour documenter le risque sanitaire effectif

pour la population bellerine, en particulier les enfants et ainsi démontrer sa volonté de participer à la protection des générations futures ?

6. Forts des résultats de cette étude valaisanne et des risques relevés et encourus, quels sont les obstacles à ce que les terrains viticoles et agricoles propriétés de la Commune soient progressivement cultivés selon un principe plus *respectueux de la biodiversité mais aussi de la santé humaine et s'inscrivant dans un véritable plan climat communal ?*